

REPUBLIQUE DU CONGO
MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES
DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION PUBLIQUE
DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES ADMINISTRATIVES

DECRET N° 93-110 DU 5 MAI 1993
MFPA/DGFP/DGCA/SR

Portant versement, reclassement et nomination de Monsieur MOUANDZA Albert, Ingénieur des Travaux Agricoles des Cadres de la Catégorie A hiérarchie II des Services Techniques (Agriculture).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ I S A S :

(/u la Constitution du 15 Mars 1992 ;
(/u la loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989 portant refonte du statut général de la Fonction Publique ;
(/u le décret n° 59/23 du 30 Janvier 1959 fixant les conditions d'intégration dans les cadres des catégories B, C, D, E (actuellement A, B, C, D) des Fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des Fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des Fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/426 du 29 Décembre 1962 fixant le statut des cadres de la catégorie A des Services Administratifs et Financiers (SAF) ;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24 Février 1967 réglant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière administratives et reclassements notamment en son article 1er & 2 ;
(/u le décret n° 73/143 du 24 Avril 1973 fixant les modalités de changement de spécialité applicables aux fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des Fonctionnaires ;
(/u le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des agents de l'Etat ;
(/u le décret n° 85/1068 du 10 Septembre 1985 modifiant l'article 2 du décret n° 80/630 du 27 Décembre 1980 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat ;
(/u le décret n° 90/420 du 30 Juin 1990 relatif aux effets financiers des avancements, des reclassements, des révisions des situations administratives et des titularisations ;
(/u le décret n° 92/975 du 5 Décembre 1992 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 92/978 du 25 Décembre 1992 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 92/979 du 25 Décembre 1992 portant organisation des intérim des Membres du Gouvernement ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des Fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 415/MTSS/DGFP/DGPCE/SSC du 8 Mars 1990 autorisant certains Fonctionnaires des Services : Sociaux (Enseignement, Santé Publique, Jeunesse et Sports), Techniques (Agriculture), Administratifs et Financiers (SAF) et Agents Contractuels, déclarés admis au concours professionnels à suivre un stage de

.../...

formation à l'Ecole Supérieure du Parti SAMORA Moïses Machel en tête NGOULOU (Patrice);

(/u l'arrêté n° 2209/MTSS/DGFP/DGPCE du 30 Août 1990, portant promotion au titre de l'année 1988 de certains Fonctionnaires des Cadres de la catégorie A, hiérarchie II des services Techniques (Agriculture-Elevage-Génie Rural) en tête SOUSSA-ISSIE/Théogène;

(/u la lettre n° 903/MAE/SGAE/DAAFJP/SAJP du 7 octobre 1992 du Directeur des Affaires Administratives, Financières, Juridiques et du Personnel au Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage transmettant le dossier de l'intéressé;

(/) E C R E T E :

Article 1er. - En application des dispositions combinées des décrets nos 62/426 du 29 Décembre 1962 et 73/143 du 24 Avril 1973 susvisés, Monsieur MOUANDZA Albert, Ingénieur des Travaux Agricoles de 5^e échelon, indice 1020 des Cadres de la catégorie A, hiérarchie II des Services Techniques (Agriculture), en service à Brazzaville, titulaire du Diplôme d'Etudes Supérieures des Sciences Sociales et Politiques (DESSSP), filière: Sciences Economiques et de Gestion délivré par l'Institut Supérieur des Sciences Sociales et Politiques à Brazzaville, est versé dans les Cadres des Services Administratifs et Financiers -SAF- (Administration Générale), reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé au grade d'Administrateur des SAF de 4^e échelon, indice 1110 ACC=Néant.

Article 2. - Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 2 Octobre 1991, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

Brazzaville, le 5 MAI 1993

Par le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction Publique
et des Réformes Administratives


Claude Antoine DA COSTA.-


Jean Prosper K O Y O.-

AMPLIATIONS:

- JORC:.....	1	- INTERESSE:.....	1
- DGFP/DGCA:...	3	- SGG/BC:.....	2
- DGFP/DLC:....	2		
- DGB:.....	3		
- DGCF:.....	2		
- MAE:.....	2		
- DOSSIER:.....	2		